



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



17243/1/13 REV 1

(OR. en)

PRESSE 523

PR CO 62

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3277e session du Conseil

Affaires étrangères

Questions commerciales

BALI (Indonésie), les 3 et 6 décembre 2013

Président **Linus Linkevičius**
Ministre des affaires étrangères de la Lituanie

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

17243/1/13 REV 1

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil, réuni en marge de la 9^e session de la **conférence ministérielle de l'OMC**, qui s'est tenue à **Bali** (Indonésie), a été informé par la Commission des développements intervenus lors cette session. Comme la Commission, il a estimé que l'ensemble de résultats obtenu était positif.*

La conférence ministérielle a réalisé des progrès dans le cycle de négociations commerciales de Doha, qui se sont traduits par l'adoption de décisions sur la facilitation des échanges, l'agriculture, le coton et le développement, ainsi que sur des questions concernant les pays moins avancés.

En ce qui concerne le programme de travail pour l'après-Bali, le Conseil a approuvé le projet de déclaration ministérielle de l'OMC, et en particulier l'objectif consistant à conclure le cycle de Doha. Il a une nouvelle fois confirmé qu'il importait de parvenir à un résultat final complet, ambitieux et équilibré pour tous les domaines du programme de Doha pour le développement.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS..... 4

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Neuvième session de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce..... 6

Première partie des conclusions du Conseil..... 6

Deuxième partie des conclusions du Conseil..... 8

AUTRES POINTS APPROUVÉS

aucun

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Bertrand DE CROMBRUGGHE

Ambassadeur

Bulgarie:

M. Dragomir STOYNEV

Ministre de l'économie et de l'énergie

République tchèque:

M. Milan HOVORKA

Vice-ministre de l'industrie et du commerce

Danemark:

M. Nick HÆKKERUP

Ministre du commerce extérieur et des affaires européennes

Allemagne:

M^{me} Anne Ruth HERKES

Secrétaire d'État, ministère fédéral de l'économie et de la technologie

Estonie:

M. Väino REINART

Sous-secrétaire d'État aux questions économiques et du développement

Irlande:

M. Richard BRUTON

Ministre du travail, des entreprises et de l'innovation

Grèce:

M. Panagiotis MITARAKIS

Secrétaire d'État au développement et à la compétitivité

Espagne:

M. Miguel ARIAS CAÑETE

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement

France:

M^{me} Nicole BRICQ

Ministre du commerce extérieur

Croatie:

M Tihomir JAKOVINA

Ministre de l'agriculture

Italie:

M. Carlo CALENDÀ

Vice-ministre du développement économique

Chypre:

M^{me} Eglí PANTELAKI

Secrétaire d'État à l'agriculture, aux ressources naturelles et à l'environnement

Lettonie:

M^{me} Inga ERNSTSONE

Ambassadeur

Lituanie:

M. Linas LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M^{me} Sasha BAILLIE

Ambassadeur

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Christian CARDONA

Ministre de l'économie, de l'investissement et des petites entreprises

Pays-Bas:

M^{me} Lilianne PLOUMEN

Ministre du commerce extérieur et de l'aide au développement

Autriche:

M. Robert PROCHAZKA

Ministre

Pologne:

M. Andrzej DYCHA

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie

Portugal:

M. Bruno MAÇÃES

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Roumanie:

M. Virgil Daniel POPESCU

Secrétaire d'État

Slovénie:

M^{me} Andreja KERT

Secrétaire d'État, ministère du développement économique et de la technologie

Slovaquie:

M. Tomáš MALATINSKÝ

Ministre de l'économie

Finlande:

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires européennes et du commerce extérieur

Suède:

M^{me} Ewa BJÖRLING

Ministre du commerce et de la coopération nordique

Royaume-Uni:

M. Stephen Green

Ministre adjoint chargé du commerce et de l'investissement, ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et ministère des entreprises, de l'innovation et des compétences

.....

Commission:

M. Karel DE GUCHT

Membre

M. Dacian CIOLOȘ

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Neuvième session de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce

Première partie des conclusions du Conseil

Réuni le 3 décembre à l'ouverture de la conférence, le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil réaffirme l'intérêt que porte l'UE au système commercial multilatéral et souligne une nouvelle fois qu'il est crucial de parvenir à un résultat ambitieux et équilibré lors de la neuvième session de la conférence ministérielle de l'OMC. Un tel résultat aurait pour effet de stimuler la reprise, en 2014, des négociations sur d'autres questions qui figurent dans le programme de Doha pour le développement (PDD).
2. La conférence devrait dégager un accord politique sur le texte d'un accord ambitieux et juridiquement contraignant sur la facilitation des échanges, qui sera très bénéfique pour l'ensemble des membres de l'OMC et favorisera les échanges et la croissance au niveau mondial. L'accord sur la facilitation des échanges devrait être adopté aussi rapidement que possible en 2014.
3. L'accord sur la facilitation des échanges présentera un intérêt particulier pour les pays en développement puisqu'il contribuera à mieux les intégrer dans les courants d'échanges internationaux et les chaînes de valeur mondiales. L'UE reste déterminée à aider les pays en développement qui en ont le plus besoin, en particulier les PMA, à mettre en œuvre l'accord sur la facilitation des échanges. Elle est consciente qu'il faut prévoir une certaine flexibilité, limitée dans le temps, pour certains pays en développement. Les pays en développement qui sont plus avancés devraient déclarer qu'ils ne se prévaudront pas de cette flexibilité, si ce n'est dans une très faible mesure, essentiellement en se ménageant de courtes périodes de transition avant de passer à la mise en œuvre intégrale.
4. Si un résultat satisfaisant est dégagé concernant l'accord sur la facilitation des échanges, l'UE pourra marquer son accord sur l'ensemble du "paquet", y compris d'autres questions figurant dans le PDD, indiquées ci-après.
5. L'agriculture est un élément fondamental du PDD qui ne saurait en aucun cas être dissocié d'un résultat final englobant d'autres aspects du mandat du PDD. Un nombre limité de questions pourraient toutefois faire partie du résultat de la conférence. La question de la sécurité alimentaire devrait être traitée au moyen d'une clause de modération limitée dans le temps, assortie de conditions et de garanties spécifiques approuvées par les membres de l'OMC, afin d'assurer la transparence et d'éviter les distorsions des échanges. L'UE pourrait également accepter l'amélioration de l'administration des contingents tarifaires mais souligne qu'il serait plus avantageux qu'elle soit appliquée par l'ensemble des membres de l'OMC.
6. Dans le domaine de la concurrence à l'exportation, l'UE a déjà consenti des efforts énormes ces dernières années pour réduire le recours aux subventions à l'exportation, alors que d'autres membres de l'OMC n'ont pas pris d'initiatives comparables si l'on examine tous les aspects de la concurrence à l'exportation. L'UE est disposée à soutenir une déclaration politique de la conférence prenant acte des progrès réalisés, soulignant l'importance de la transparence et réaffirmant la nécessité de traiter de façon équilibrée toutes les questions de concurrence à l'exportation, dans le contexte des négociations à venir concernant le PDD.

7. Outre le fait que l'accord sur la facilitation des échanges comporte une importante dimension "développement", le mécanisme de surveillance sur la mise en œuvre du traitement spécial et différencié contribuerait à l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. En ce qui concerne les PMA, les projets de décisions ministérielles de l'OMC concernant la mise en œuvre concrète de la dérogation dans le domaine des services, les règles d'origine préférentielles, l'accès au marché en franchise de droits et sans contingent, et le coton - qui s'ajoutent aux décisions déjà approuvées sur les lignes directrices relatives à l'accession des PMA et l'extension de la période de transition s'agissant des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce - constitueraient, pour la conférence, un ensemble ambitieux et appréciable de mesures en faveur du développement.
8. Dans ce contexte, le Conseil se réjouit vivement de l'accession du Yémen à l'OMC et rappelle qu'il est déterminé à faciliter l'accession des PMA à l'OMC.
9. L'UE souligne qu'il importe que l'accord sur les technologies de l'information fasse l'objet d'une révision équilibrée. Elle attend avec intérêt l'entrée en vigueur rapide de l'accord révisé sur les marchés publics, qui prévoit notamment des règles plus transparentes et de nouvelles possibilités d'accès au marché.
10. Le Conseil soutient la Commission dans les efforts qu'elle déploie pour que la conférence soit un succès. Il évaluera les progrès réalisés sur la voie d'un résultat équilibré qui fasse écho aux présentes conclusions. À cette fin, la Commission rendra compte régulièrement au Conseil des progrès accomplis dans les négociations et lui soumettra au besoin des projets de positions de négociation de l'UE sur les textes faisant l'objet de discussions au sein de l'OMC. Elle présentera au Conseil les textes négociés à l'OMC avant que ceux-ci ne soient adoptés de façon définitive par les organes de l'OMC."

Deuxième partie des conclusions du Conseil

Réuni le 6 décembre, le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil a été informé par la Commission des derniers développements intervenus durant la neuvième session de la conférence ministérielle de l'OMC. Comme la Commission, il estime que l'ensemble de résultats obtenu est positif.
2. En particulier, l'UE a accueilli avec satisfaction les résultats obtenus concernant le projet d'accord sur la facilitation des échanges. Le Conseil a pris note du fait que la disposition de l'accord relative au trafic en transit n'affecte pas les réglementations nationales existantes, ni les arrangements bilatéraux ou multilatéraux existants dans le domaine des transports, notamment les systèmes établissant les exigences relatives aux permis délivrés pour le trafic en transit. Le Conseil a également approuvé l'issue des travaux menés sur le mécanisme de surveillance, la gestion des contingents tarifaires et la sécurité alimentaire, ainsi que sur les projets de décisions ministérielles de l'OMC concernant les pays moins avancés (règles d'origine préférentielles, coton, mise en œuvre effective de la dérogation dans le domaine des services et accès au marché en franchise de droits et sans contingent).
3. L'UE considère que l'adoption des trois décisions sur le mécanisme de surveillance, la gestion des contingents tarifaires et la sécurité alimentaire fait partie du résultat global obtenu dans le cadre du "paquet de Bali", qui se compose de trois piliers comprenant l'accord sur la facilitation des échanges ainsi que les décisions sur l'agriculture et le développement. Ce processus sera achevé en temps opportun, avec l'adoption d'autres décisions lorsqu'il y a lieu.
4. L'UE suivra l'évolution de ce dossier conformément à ses procédures internes et sans préjudice de la répartition des compétences entre ses États membres et elle-même.
5. Le Conseil a approuvé le projet de déclaration ministérielle sur un programme de travail pour l'après-Bali et en particulier son objectif global, c'est-à-dire la conclusion du cycle. Le Conseil a une nouvelle fois confirmé, conformément aux conclusions du Conseil en la matière, qu'il importait de parvenir à un résultat final complet, ambitieux et équilibré pour tous les domaines du programme de Doha pour le développement. Dans ce cadre, le Conseil a souligné qu'il fallait poursuivre l'examen des pistes possibles en vue d'une libéralisation des échanges de biens et de services environnementaux."